



Bulletin annuel 2013

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
FONCTION ET TÂCHES DE TARMED SUISSE	3
COMITÉ DIRECTEUR.....	4
COMMISSIONS	5
COMMISSION PARITAIRE DE LA BANQUE DE DONNÉES SUR LA VALEUR INTRINSÈQUE QUALITATIVE / UNITÉS FONCTIONNELLES (PAKODIG).....	5
COMMISSION PARITAIRE TARIFAIRE CPT.....	6
COMMISSION PARITAIRE D'INTERPRÉTATION CPI.....	7
BUREAU ADMINISTRATIF	8
ORGANISATION 2013	9

Introduction

Le bulletin annuel décrit l'organisation et les activités de la société TARMED Suisse en 2013.

Le bureau administratif remercie chaleureusement tous les membres tarifaires qui se sont engagés pour la réalisation des charges prescrites pour leur soutien et l'agréable collaboration.

Au nom de TARMED Suisse
Le bureau administratif

Fonction et tâches de TARMED Suisse

Selon le contrat TARMED Suisse du 5 juin 2002 la société est responsable pour le maintien et le développement de la structure tarifaire TARMED. Cela comprend les tâches suivantes:

- Maintien et développement continu de la structure tarifaire
- Adaptation de positions tarifaires existantes
- Élaboration de nouvelles positions tarifaires
- Rédaction et amélioration continue des données de calcul de base.
- Mise à disposition des données statistiques nécessaires à l'administration du tarifaire
- Coordination de la publication d'informations

Pour assurer ces tâches TARMED suisse dispose du système informatique TARMED Basis : d'une part il reproduit online la structure tarifaire actuelle et d'autre part il met à la disposition des utilisateurs la structure de banque de données avec son système de régulation.

Pour assurer son fonctionnement la société TARMED Suisse est composée des organes suivants:

- Le comité directeur
- Les commissions / groupes d'experts
- Le bureau administratif.

Comité directeur

Selon le contrat de société, article 5, le comité directeur est responsable de la gestion stratégique de TARMED Suisse. Il décide de toutes les demandes d'organisations partenaires.

Le comité directeur a siégé 5 fois sous la présidence du Dr. méd. Ernst Gähler, FMH.

Sur le plan de l'organisation

Le comité directeur a approuvé le bulletin annuel 2012 et les comptes 2012.

Pour 2014 ont été nommés madame Denise Rüegg, CTM comme présidente et monsieur Conrad Engler (H+) comme vice-président du comité directeur.

Le mandat d'observateur d'un représentant de la Conférence des sociétés cantonales de médecine CCM a été renouvelé pour une année à l'unanimité.

Le comité directeur a voté à l'unanimité pour Adrem Consult comme réviseurs des comptes 2013.

Pour assurer la continuité le directeur du bureau administratif a été confirmé comme président des commissions CPT, CPI et PaKoDig.

Commissions

Les commissions TARMED Suisse sont responsables pour la mise en place des travaux nécessaires dans le cadre de l'entretien et du développement de la structure tarifaire selon le contrat TARMED Suisse.

Tous les membres des commissions travaillent dans un système de milice pour TARMED Suisse. Par conséquent, l'organisation TARMED Suisse ne doit pas en assumer les frais.

La commission paritaire de la banque de données sur la valeur intrinsèque qualitative / unités fonctionnelles (PaKoDig)

La commission paritaire de la banque de données sur la valeur intrinsèque qualitative / unités fonctionnelles a été mise en place par les parties contractantes selon chiffre 5.1 du concept de la valeur intrinsèque version 9.0. Selon le concept des unités fonctionnelles la commission est responsable du suivi et du contrôle de la banque de données des unités fonctionnelles. Elle est aussi responsable du suivi et du contrôle de la banque de données de la valeur intrinsèque. Dans le cadre de ces devoirs la commission est responsable de l'organisation et de l'exécution des contrôles internes et externes de ces deux banques de données.

La commission paritaire de la banque de données sur la valeur intrinsèque qualitative / unités fonctionnelles a siégé sept fois sous la présidence de M. Baumgartner.

Au cours de ces réunions, les décisions suivantes ont été prises :

	SO cabinet médical	SO I cabinet médical	Psychiatrie (02.02 / 02.04)	Intermediate Care	Institut de radiologie	SO hôpital
accordées	31	12	2	-	2	1
mises en réserve	-	1	-	-	-	-
visite des lieux	-	-	-	-	-	-
refusées	2	1	-	-	-	-

Un groupe de travail a été chargé par la PaKoDig de procéder à un contrôle ponctuel imprévu des banques de données de H+ et FMH. Le groupe de travail a constaté que pour toutes les entrées de données les documents correspondants étaient disponibles.

Les banques de données partielles de FMH et H+ sont réunies dans une banque de données centrale des unités fonctionnelles et publiée par TARMED Suisse chaque trimestre sur l'intranet à disposition des partenaires tarifaires.

Commission paritaire tarifaire CPT

La commission paritaire tarifaire a été instaurée selon l'article 5, alinéa 2 du contrat TARMED Suisse. La commission reçoit, examine et étudie les demandes des partis contractuels représentés dans TARMED Suisse. Les demandes traitent de corrections, de création ou de radiation de prestations dans la structure tarifaire TARMED. Les demandes approuvées par la commission sont ensuite soumises au comité directeur pour l'approbation.

Due aux travaux de révision de la structure tarifaire en cours la CPT n'a eu qu'une seule réunion et une demande unique de l'an 2012 a été décidée.

Commission paritaire d'interprétation CPI

La commission paritaire tarifaire a été instaurée selon l'article 1, alinéa 3 du contrat TARMED Suisse. Elle garantit une interprétation commune et cohérente de la structure tarifaire TARMED. Elle intervient lorsque l'application de la structure tarifaire porte à des malentendus ou si l'interprétation est peu claire. Le contrôle de facture ou les requêtes pour des changements de la structure tarifaire ne sont pas du domaine de la CPI. Les décisions de la CPI sont obligatoires pour tous les utilisateurs de la structure tarifaire TARMED et ont la priorité envers les interprétations et les publications de partenaire tarifaires en particulier. Les décisions CPI d'intérêt général sont publiées sur le site de TARMED Suisse.

Lors de cinq séances et deux procédures circulaires la CPI a traité des demandes et des requêtes pour des questions d'interprétation dans le domaine de l'application de la structure tarifaire TARMED. Les demandes ont nécessité des fois des discussions dans diverses séances.

Vue d'ensemble des demandes traitées:

Indices demandes CPI 2013	nombre	publiées
Traitées	12	
- approuvées	4	3
- refusées	4	
- remplacées, réglées, retirées	1	
- recommandées	1	
- non traitées pour vice de forme	0	

Bureau administratif

Le bureau administratif est responsable pour l'organisation, la coordination et l'exécution de toutes les affaires du comité central et des commissions. Elle cohabite dans les locaux SwissDRG SA.

Mis à part les travaux courants le bureau administratif a traité des demandes tarifaires par email ou téléphone. Environ 400 demandes ont pu être traitées par email et presque le double par téléphone. Bon nombre de demandes ont de plus été transférées aux partenaires tarifaires TARMED concernés.

Les autres devoirs administratifs comprennent la comptabilité et la gérance des salles de séances mises à disposition pour des utilisateurs externes membres des partenaires tarifaires.

Bulletin financier

		CHF
Revenus	Cotisations des membres (tva à déduire)	357'205
	Produit financier, produit autre, bénéfice	609
Dépenses	Frais du projet et de l'administration de base TARMED*	156'752
	Personnel, locaux, administration, frais informatiques, amortissement, réserves	276'024
Resultat		-74'962
Capital propre en date du 31 décembre 2013		193'030

*Coûts de projet de réorganisation y compris

Organisation 2013

1. Comité directeur

Dr. Ernst Gähler, Président
Denise Rüegg, Vice-présidente

CTM:

Denise Rüegg
Andreas Weissenburger

FMH:

Dr. Ernst Gähler
Irène Marty, au 06.06.2013
Roger Scherrer, dès 11.09.2013

santésuisse:

Dr. Christian Affolter, au 06.06.2013
Verena Nold, dès 11.09.2013
Markus Gnägi

H+:

Conrad Engler
Dr. Charles Vogel

Observateur:

Michael Jordi, GDK
Dr. Peter Wiedersheim, KKA

2. Pakodig

Présidence:

Markus Baumgartner

CTM:

Béatrice Altmann

FMH:

Irène Marty, au 04.07.2013
Dr. Daniel Stäuble
Thomas Kessler, dès 04.07.2013

santésuisse:

Anke Mohadjer, au 25.04.2013
Dr. med. Juho Peters, au 25.04.2013
Markus Gnägi, dès 04.07.2013
Dr. med. Adria Jaggi, dès 04.07.2013

H+:

Markus Tschanz

3. CPT

Présidence:

Markus Baumgartner

CTM:

Susanne Jenzer Käser
Béatrice Altmann
Martin Gebauer (IV)

FMH:

Dr. Remo Osterwalder
Thomas Kessler
Dr. Susanne Christen

santésuisse:

Marcel Butz, au 24.01.2013
Anke Mohadjer, au 24.01.2013
Markus Gnägi, dès 27.06.2013
Dr. med. Adria Jaggi, dès 27.06.2013

H+:

Markus Tschanz
Renate Stolz
Christoph Schöni

Observateur:

GDK, vaquant

4. CPI

Présidence:

Markus Baumgartner

MTK:

Susanne Jenzer Käser
Béatrice Altmann
Martin Gebauer (IV)

FMH:

Dr. Remo Osterwalder
Thomas Kessler
Dr. Susanne Christen

santésuisse:

Marcel Butz, au 24.01.2013
Anke Mohadjer, au 24.01.2013
Markus Gnägi, dès 27.06.2013
Dr. med. Adrian Jaggi, dès 27.06.2013

H+:

Christoph Schöni
Renate Stolz
Markus Tschanz